



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 8838

Texte de la question

M Michel Vauzelle attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les graves difficultes financieres qu'ont connues de nombreux retraites dans les Bouches-du-Rhone, departement ou la greve des postes, particulierement longue, a empeche un acheminement normal de toutes les pensions. Cette situation est en cours de regularisation, toutefois nombre de retraites n'auront pu faire face a temps au reglement de diverses factures : telephone, impots, electricite, etc. Il serait extremement souhaitable que des dispositions puissent etre prises pour eviter que ces retraites ne soient une nouvelle fois injustement penalises. Il lui demande donc qu'il veuille bien envisager des mesures specifiques en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace a ete particulierement sensible aux difficultes rencontrees par les particuliers, notamment les retraites, du fait des mouvements de greve qui ont affecte l'acheminement du courrier et qui se sont prolonges dans le departement des Bouches-du-Rhone. Des dispositions exceptionnelles sont ete prises pour assurer la continuite du service public ; des centres de secours et des chaines d'acheminement speciales ont ete mis en place pour assurer un maximum d'echanges de courrier dans les departements les plus affectes. Certes, ce dispositif n'a pu se substituer a l'efficacite habituelle du reseau, mais il a permis de favoriser l'ecoulement d'un trafic significatif du courrier. Consciente des graves inconvenients qui pouvaient resulter pour les titulaires de comptes-cheques postaux des perturbations qui ont affecte les services du courrier, la direction generale de la poste a, des le 8 novembre 1988, donne des instructions a l'ensemble des centres de cheques postaux pour qu'ils accordent des depassements du decouvert autorise en periode normale et ne declarent pas les incidents de paiement a la banque de France lorsque ces derniers paraissent lies a des retards de credits, notamment de retraites et de salaires. En outre les bureaux de poste ont ete invites a accorder aux titulaires de comptes-cheques postaux et de livrets A, sur presentation de pieces justificatives, des avances d'un montant maximum de 3 000 francs, de meme qu'aux beneficiaires de mandats de prestations sociales non parvenus. Au cours d'une reunion qui s'est tenue a la prefecture des Bouches-du-Rhone au debut de janvier 1989, les representants de la poste et des telecommunications, des services sociaux et fiscaux, de l'EDF, de la banque de France et du comite local des banques ont convenu de prolonger les delais de paiement et d'examiner avec bienveillance les demandes particulierement dignes d'interet qui leur seraient adressees par les usagers en difficultes. Des la fin du conflit, les services postaux ont mis tout en oeuvre pour que la situation redevienne normale le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Vauzelle Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8838

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 433